



**LES BONNES PRATIQUES
FACE À LA CANICULE AU TRAVAIL**

LES BONNES PRATIQUES FACE À LA CANICULE AU TRAVAIL

En cas de chaleur très élevée au travail, réglementation, droits et sécurité doivent être respectés pour garantir la santé des collaborateurs.

LES MESURES OBLIGATOIRES

À METTRE EN PLACE PAR L'EMPLOYEUR



Fournir de l'eau potable et fraîche à tous les collaborateurs



Ventiler et renouveler l'air dans les espaces clos



Mettre en place les recommandations préconisées par le plan national canicule



Aménager des postes de travail et espaces de repos adaptés à la chaleur élevée



LES SYMPTÔMES À NE PAS IGNORER

- Maux de tête ;
- Vertiges ;
- Sudation trop importante ;
- Nausées ;
- Crampes.

Ces symptômes présentent un **danger pour la santé** et rendent les tâches très difficiles à exécuter pour l'employé, augmentant de surcroît les risques d'accidents du travail.

Afin d'éviter tout risque pour votre santé, prévenez immédiatement votre hiérarchie en cas de symptômes.

NOS 10 RECOMMANDATIONS

POUR PRÉSERVER VOS

COLLABORATEURS DE LA CHALEUR



1 Informer les collaborateurs des symptômes liés aux coups de chaleur



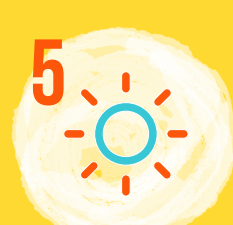
2 Encourager le télétravail



3 Aménager les horaires pour travailler aux heures les moins chaudes



6 Diminuer le rythme de travail



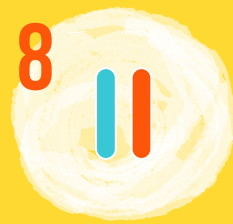
5 Réduire au maximum le temps d'exposition à la chaleur



4 Diminuer ou reporter le travail physique



7 Éviter aux collaborateurs de travailler seuls



8 Augmenter la fréquence des pauses



10 Éteindre les appareils électroniques dont l'utilisation n'est pas obligatoire



9 Équiper vos collaborateurs d'équipements de protection individuels adaptés à la chaleur